

F E D E C H O S E S

----- Pour le fédéralisme -----



Fédéchoses - *F092*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

1996 - 2

92^e

EDITORIAL

SI JEAN-MARIE LE PEN A DE LA SUITE DANS LES « IDEES »

...NOUS AUSSI.

Depuis sa création en 1973, par deux groupes de jeunes militants fédéralistes de Lyon et de Paris, **Fédéchoses** peut être fier de n'avoir jamais changé de ligne politique.

Nous n'en redonnerons que quelques exemples.

Depuis notre numéro 2 où nous dénoncions pour la première fois en 1973 « leur » conception de l'Europe¹, le numéro 7 où nous publions diverses analyses de militants fédéralistes en exil, sur les dictatures de l'Europe du Sud², le numéro 15-16 où nous dénoncions l'assassinat en Grèce de notre ami Alekos Panagulis³, le numéro 19-20 où en 1977, Francesco Rossolillo, aujourd'hui président de l'Union européenne des fédéralistes, dénonçait « le fascisme, dernier rempart de l'Etat national »⁴, le n°78 où nous rappelions le rôle fédéraliste de Henry Frenay fondateur de **Combat**⁵, le n°70 où notre éditorial était titré « contre les valeurs du front National »⁶, le n°78 où nous rappelions que tous les pères de l'Europe furent antifascistes⁷...

Parallèlement nous n'avons pas non plus, cessé de dénoncer les totalitarismes de « gauche » : le numéro 13 où Henri Cartan, à l'époque président du Mouvement fédéraliste européen, réclamait la liberté du dissident soviétique Léonid Plioutch dont il animait le Comité de soutien⁸, le numéro 17 où nous dénoncions les dictatures de l'Est européen⁹, le numéro 22-23 où nous rappelions que les fédéralistes ne faisaient pas de différence dans les libertés à défendre¹⁰, le numéro 37 où nous demandions la liberté pour la Pologne¹¹, pour être plus bref dans nos rappels...

Depuis le milieu de années 1980 nous avons en outre progressivement affirmé avec de plus en plus de force que les combats fédéralistes pour l'unité européenne et pour la fédération mondiale sont nécessairement complémentaires et qu'il convient donc de bâtir progressivement la « **maison commune des fédéralistes** », qu'ils soient « européens » ou « mondiaux ».

Jean-Marie Le Pen et ses amis ne disent pas autre chose lorsqu'ils dénoncent dans « le traité de Maastricht » une simple étape sur la voie de la mondialisation...un tremplin du grand complot mondialiste contre les nations et les peuples »¹².

Depuis la création de ce journal, différentes équipes, organisées ou non en Comité de rédaction formel, ont assuré au travers des époques la continuité de la publication malgré les difficultés inhérentes de la presse militante. Le comité de rédaction que nous avons décidé de mettre en place tient compte des avertissements et des vociférations de le Pen et consorts...pour la première fois ses membres sont militants ou responsables pour certains de l'Union européenne des fédéralistes, pour d'autres du Mouvement fédéraliste mondial...et pour d'autres, les pires sans doute, des deux organisations !

FEDECHOSSES

¹ Jean-Francis Billion : « l'extrême droite et l'Europe ».

² Richard Someritis : « Grèce, le hasard et la nécessité », Rodolfo Crespo : « Avril au Portugal », Tierno Galvan : « Seule la fédération européenne peut faire renaître la démocratie en Espagne ».

³ « Panagulis présent ! » et « Non à l'Europe des autres » 4^e année 1976

⁴ 1977, n° 19-20

⁵ Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel : « Henry Frenay et le fédéralisme européen dans la résistance », 1988, n° 61

⁶ 1990, n° 70 qui reproduisait en outre la déclaration constitutive du Comité français pour la fédération européenne créé à Lyon en 1944 à l'initiative du Mouvement Franc-Tireur.

⁷ Guillaume Malaurie : « Tous furent des antifascistes militants. Pères de l'Europe où êtes-vous ? », article tiré de l'Événement du Jeudi, 1992, n° 78

⁸ « L'affaire Ploutch », 1976, n° 13

⁹ Jiri Pelikan : « Le droit à l'opposition », Bernard Barthalay : « Liberté de la Hongrie, liberté de l'Europe », Thomas Philippovich : « Le Pourquoi de Budapest », 1977, n° 17

¹⁰ Patrick Szyuka : « Action des fédéralistes pour la défense de toutes les libertés partout dans le monde », 1978, n° 22-23

¹¹ Mario Albertini, président de l'U.E.F : « Liberté de la Pologne et unité européenne », 1982, n° 37

¹² Le Monde, vendredi 3 mai 1996 « Le front national désigne le « mondialisme » à la vindicte des « travailleurs » ».

AVIS AUX LECTEURS

Le nouveau comité de rédaction invite tous ses lecteurs à participer activement à la diffusion et éventuellement à la rédaction, de Fédéchoses.

Vous pouvez : nous transmettre des articles, nous écrire pour nous faire part de vos impressions, de vos observations, de vos conseils... Vous pouvez également, faire parvenir gratuitement un exemplaire de Fédéchoses à quelqu'un, pour ceci renvoyez-nous le bon ci-dessous.

Fédéchoses vous remercie d'avance de vos courriers.

Composition du Comité de rédaction :

Jean-Francis Billion
Roland Calba
Benoit Cassier
Didier Colmont
Daniel Hulas
Jean-Luc Prevel

Je désire faire recevoir à :

Nom (Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

- ☐ le présent numéro
☐ Le numéro suivant
☐ Le numéro*

Demandé par :

* Selon les numéros disponibles.

FEDECHOSSES-POUR LE FEDERALISME

Presse Fédéraliste
26, rue Sala - 69002 Lyon

Directeur de publication :
Jean-Luc PREVEL

C-E Imprimerie
5, rue Bugeaud - 69006 Lyon

Commission paritaire 56256

BOUTROS - GHALI ET LA DÉMOCRATIE INTERNATIONALE (*)

Dans un discours tenu en novembre 1995 à Strasbourg devant le Parlement européen, Boutros-Ghali a formulé quelques idées importantes sur le rôle international de l'Union européenne et donné à nouveau son point de vue sur la réforme de l'ONU et la démocratie internationale.

Il a reconnu que la Communauté européenne avait expérimenté des formules institutionnelles nouvelles qui avaient permis d'affronter des problèmes de dimension internationale que les États ne sont plus en mesure de résoudre seuls. Depuis la guerre froide, l'ONU est confrontée à des problèmes analogues. Elle pourra donc s'inspirer de l'exemple européen.

" Si l'ONU veut devenir demain la grande organisation universelle de la société globale " a dit Boutros-Ghali, " elle a beaucoup à apprendre de l'Europe ". Toutefois, quand on lit son discours, bien qu'il soit essentiellement consacré au rôle de l'ONU dans la formation d'un ordre démocratique mondial, on constate qu'il ne tient pas compte de la perspective esquissée par les institutions européennes pour définir le projet de démocratisation de la vie politique internationale, ni des propositions relatives à la réforme de l'ONU que le Parlement européen avait formulées dans sa résolution du 8 février 1994.

En effet, l'innovation institutionnelle la plus significative produite par le processus de l'unification européenne réside dans la tentative d'étendre la démocratie au niveau international. Le Parlement européen en constitue le laboratoire. Il est l'expression de l'exigence d'ouvrir à la participation et au contrôle par le peuple d'une sphère de la vie politique, les relations internationales, qui appartiennent encore à l'état de nature et constituent un terrain d'affrontement diplomatique et militaire entre les États.

Mais le discours de Boutros-Ghali a mis en lumière l'ambiguïté de la formule " démocratie internationale " en soulignant " l'universalité de l'impératif démocratique " ,qui impose de promouvoir le développement de la démocratie au sein-même du système des Nations Unies, c'est à dire à l'intérieur des États, mais aussi entre les États.

Une des conséquences les plus notables du nouveau cycle politique qui s'est ouvert depuis la fin de la guerre froide, c'est certainement l'engagement de l'ONU dans la promotion de la démocratie à l'intérieur des États. C'est la conséquence du renversement des rapports de force entre les démocraties et les dictatures. Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire, les démocraties sont majoritaires. Cela signifie que les conditions internes de la démocratie internationale ont été créées.

En fait, comme Kant l'avait déjà mis en lumière, la première condition pour créer la Fédération mondiale, c'est que tous les États-membres aient un régime républicain.

Toutefois, pour clarifier sa vision de la " démocratie entre les nations ", Boutros-Ghali a affirmé que cela signifie que " tous les États, petits et grands, doivent avoir droit au chapitre dans les décisions qui concernent les affaires mondiales ". C'est la solidité démocratie en vigueur au sein de l'Assemblée générale de l'ONU qui se fonde sur le principe " un État, une voix ", avec pour conséquence absurde le fait de considérer comme égaux un État continental comme la Chine et une cité-État comme Saint Marin. Ainsi, un nombre d'États qui représentent moins de 10% de la population mondiale peut constituer une majorité au sein de l'Assemblée générale. Ce n'est pas de la démocratie. Dans notre vocabulaire, le terme de démocratie a une signification différente. Elle exige que s'applique le principe " un homme, une voix ".

Les conditions pour l'étendre du niveau national au niveau universel s'enracinent dans l'interdépendance globale. Notre objectif, c'est un parlement mondial. Il ne pourra être atteint que par un long processus graduel suivant la voie tracée par le Parlement européen, en commençant par la création d'une assemblée parlementaire consultative, en allant vers l'élection directe puis l'attribution de pouvoirs législatifs et constitutifs.

C'est la leçon que l'ONU doit tirer du Parlement européen. Mais ce n'est pas ce qui ressort du discours du Secrétaire général de l'ONU; toutefois Boutros-Ghali exprime l'exigence de faire évoluer l'ONU, organisation intergouvernementale, vers un système institutionnel plus ouvert à l'influence des groupes représentatifs des opinions publiques mondiales. En fait, il soutient qu'il est nécessaire de " promouvoir la participation des acteurs du secteur privé pour la réalisation d'une société démocratique globale ". Selon Boutros-Ghali ces acteurs sont les entreprises commerciales, les institutions financières et les ONG pour lesquelles il souhaite " qu'un espace de plus en plus important leur soit donné au sein des Nations Unies ". Il se rallie ainsi à la proposition formulée par Gorbatchev dans son discours prononcé devant l'Assemblée générale le 17 septembre 1987, développé dans le rapport de la Commission on Global Governance, qui consistait à convoquer à la veille de la session annuelle de l'Assemblée générale, le Forum de la société civile internationale. Il s'agit d'une proposition importante pour mettre sur les rails le processus de démocratisation de l'ONU, mais elle est insuffisante parce que le Forum ne disposait pas de la représentativité démocratique. Une assemblée de cette nature est condamnée, en raison de sa composition, à n'avoir que des pouvoirs consultatifs. Au contraire, une assemblée parlementaire, même si au départ elle ne pourra qu'avoir un pouvoir

UNE COMMEMORATION POUR NOS AMIS DISPARUS

consultatif, aura la possibilité de se transformer en un véritable parlement à travers son élection directe et d'assumer ainsi progressivement des pouvoirs législatifs.

Pour ce qui concerne par ailleurs la démocratisation du Conseil de sécurité, Boutros-Ghali a envisagé son élargissement " pour le rendre plus représentatif et plus ouvert ". A d'autres occasions il avait précisé le sens de cette expression : faire entrer au Conseil de sécurité l'Allemagne et le Japon, ainsi qu'éventuellement d'autres puissances régionales comme l'Inde, le Brésil et le Nigeria. Cette proposition est aussi bien loin du concept de démocratie dans la mesure où elle n'élimine pas la discrimination entre l'Olympe des membres permanents et les autres membres à participation tournante. D'autre part, ouvrir les portes du Conseil de sécurité aux États qui se sont élevés au sommet de la hiérarchie du pouvoir mondial signifie perpétuer l'hégémonie des États forts sur les États faibles et confier aux premiers la mission de représenter les seconds.

Il n'y a qu'une seule manière de démocratiser le Conseil de sécurité : transformer ce dernier en Conseil des grandes régions du monde et lui attribuer la fonction de Sénat mondial, aux côtés du Parlement dans l'exercice du pouvoir législatif et qui serait responsable avec lui face au gouvernement mondial (le Secrétariat général transformé et renforcé). De cette manière, tous les États (et pas seulement les plus forts, comme actuellement, ou comme cela se passerait dans l'hypothèse d'un simple élargissement) seraient représentés au Conseil de sécurité à travers leurs organisations régionales respectives.

En conclusion, on peut affirmer que les limites de la conception de la démocratie internationale pour Boutros-Ghali, coïncident avec les limites de l'institution à laquelle il appartient : l'ONU, organisation composée d'États et dont les peuples sont exclus. Cela signifie que nous ne devons attendre ni des États, ni de l'ONU, qui n'est actuellement rien de plus que la somme de ses États-membres, des initiatives pour résoudre la démocratisation des Nations Unies. Le centre d'initiative se trouve en dehors de ces institutions et réside dans les organisations qui représentent les intérêts du peuple fédéral mondial en formation.

Lucio Levi

(traduit de l'italien par Jean-Luc Prével)

(*) éditorial du n° 1.96 de la revue *Federalismo nel mondo* - abonnement annuel 20 000 lire - CCP n° 28 73 1107 - à adresser au MFE, Via Schina, 26 - 10144 Torino.

Le 23 décembre 1989 deux jeunes agresseurs assassinaient un prêtre catholique, originaire du Jura, Gabriel Maire, à Vitoria (Brésil). Parmi les papiers retrouvés sur lui, une carte de Citoyen du monde.

Le 12 janvier 1981, le Docteur Hakim tombait sous les balles de deux hommes qui, s'étant fait passer pour des patients, s'étaient rendus à son cabinet, chez lui, à Téhéran (Iran). Le Docteur Hakim était l'un des responsables de la Communauté bahá'ie d'Iran.

Qu'y a-t-il de commun entre ces deux hommes? La commémoration, organisée le 20 avril par les Fédéralistes mondiaux de Rhône-Alpes, les Fédéralistes mondiaux de Suisse, l'association des amis de Gabriel Maire et la Communauté bahá'ie de Lyon, a permis de dégager une grande similitude dans l'engagement de ces deux hommes exceptionnels, engagement auquel ne peuvent rester insensibles les fédéralistes et les mondialistes.

Fondateur en 1976 du Mouvement populaire des Citoyens du monde, Gabriel Maire manifeste très tôt un engagement fort, tourné vers une action concrète. De nombreuses interventions dans le Jura des Citoyens du monde, relayées par la presse, se font l'écho de cet engagement. Gabriel Maire partira au Brésil en 1980 afin de vivre de manière encore plus intense son idéal de justice. Très vite intégré et aimé par les communautés chrétiennes qu'il aidera à bâtir, il éclipsera l'influence de personnes sans scrupules qui n'hésiteront pas, plus tard, à commanditer son crime.

Après des études de médecine faites en France, le Docteur Hakim s'est, lui aussi, très vite engagé en faveur de ses idéaux généreux. Fondateur d'un hôpital, d'une école d'infirmières et d'une maison de retraite, il sera décoré de la Légion d'honneur par le Gouvernement français en 1975. Professeur de gastro-entérologie de renommée mondiale à l'Université de Téhéran, il alliera à son engagement pour la médecine, et en particulier pour la médecine des pauvres, un engagement religieux très marqué. Membre du Conseil national bahá'í*, il partagera le sort funeste de deux cents de ses coreligionnaires, assassinés par le régime des ayatollahs.

Dans un exposé émouvant et avec une remarquable dignité, Marie-Thérèse Maire (sœur de Gabriel) et Christine Samandari-Hakim (fille du Docteur Hakim), ont retracé la vie de leur parent devant une assistance comptant de nombreuses personnes ayant connu les disparus.

Dans un monde désabusé, en quête de sens, la vie de personnages exemplaires comme Gabriel Maire ou le Docteur Hakim permet aux militants de la paix et de la justice, et en particulier aux plus jeunes d'entre nous, de trouver la force de continuer.

Didier Colmont

* Les Bahá'is composent la minorité religieuse la plus importante d'Iran. Postérieure à l'Islam, la Foi bahá'ie est, de ce fait, considérée comme hérétique par les intégristes iraniens. C'est grâce à la désapprobation internationale et, en particulier, aux efforts de l'ONU et du Parlement européen que la vague d'assassinats et de persécutions perpétrées contre les Bahá'is entre 1979 et 1988 n'a pu être endiguée.

Fondamentalement non violente, les Bahá'is bénéficient d'un statut consultatif auprès des organes de l'ONU et militent activement pour le fédéralisme mondial.

APPEL AUX CITOYENS EUROPEENS

Tous à Florence le 22 juin pour réclamer l'Europe des citoyens

L'Unification européenne ne peut plus avancer à petits pas. Après la seconde Guerre mondiale, les européens ont profité des avantages de la stabilité monétaire et de la sécurité grâce au protectorat américain en Europe occidentale. Désormais, cette situation privilégiée est finie. Après l'écroulement du Mur de Berlin et la réunification allemande, il faut choisir entre l'unité et la division. L'Europe est à la croisée des chemins. Si les Européens ne se dotent pas de leur propre monnaie et de leur propre système de sécurité, les politiques nationales l'emporteront inévitablement. Le nationalisme peut à nouveau diviser l'Europe, comme ce fut le cas dans un passé tragique. Et la faillite du processus d'unification européenne mettra en danger non seulement la paix et le bien-être conquis par les européens dans l'après-guerre, mais aussi tout le système politique mondial.

Sans une Union capable d'agir, les gouvernements nationaux ne sont pas en mesure d'affronter avec succès les défis du chômage, du déclin de la compétitivité internationale de l'économie européenne et de la construction d'un nouvel ordre mondial plus juste et plus pacifique. La rénovation de la politique, de la démocratie et de la société n'est possible qu'avec l'unité européenne.

La Conférence intergouvernementale pour la révision du Traité de Maastricht ne doit donc pas échouer. Les Chefs d'Etats et de gouvernements décideront, en bien ou en mal, de l'avenir de l'Europe. Le chemin vers la monnaie unique est tracé. Mais on ne peut pas se limiter au marché et à la monnaie.

Un pas irréversible vers la Fédération est non seulement nécessaire, mais possible, malgré « l'euroscépticisme » du gouvernement anglais, les hésitations du gouvernement français et les crises permanentes de la politique italienne. Le moment est venu de donner un « chapeau » politique à l'Union Economique et Monétaire. Si l'Europe acquiert tout de suite une capacité effective de gouvernement en matière de politique économique, il deviendra possible de faire aussi, en peu de temps, des progrès substantiels dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité.

Une Europe démocratique est impossible sans la participation des citoyens. Les euroscéptiques prétendent de mauvaise foi que l'opinion publique n'est pas favorable à l'unité européenne. Il faut leur donner tort dans les faits, en démontrant que les citoyens européens, en particulier les jeunes, sont favorables à l'unité européenne. C'est pourquoi l'Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.), la Jeunesse Européenne Fédéraliste (J.E.F.) et leurs organisations de base dans tous les pays font appel à toutes les forces vives de la société pour une mobilisation populaire en faveur de la Fédération européenne, à Florence, le samedi 22 juin, à l'occasion du Conseil européen des Chefs d'Etats et de gouvernements.

Un gouvernement fédéral européen est nécessaire :

- pour vaincre le chômage
- pour construire un ordre international plus juste et plus pacifique.

L'Europe, c'est l'avenir des jeunes.

Citoyens européens, jeunes de tous les pays et de toutes les nationalités, participez à la manifestation de Florence pour demander un gouvernement fédéral européen.

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 26, rue Sala 69002 LYON
- C.C.P 2490 82 P LYON (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

LES MOYENS D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Congrès national du Mouvement Fédéraliste Européen

(Section française de l'Union Européenne des Fédéralistes)

13 - 14 janvier 1996 * Paris

Le Congrès du MFE, qui a lieu tous les 2 ans, se tenait quelques semaines avant le début de la Conférence Intergouvernementale. Il s'est déroulé au FIAP Jean Monnet, à Paris.

Plusieurs communications ont servi d'introduction aux travaux :

- le fédéralisme en réseau, par Michel FORESTIER.
- l'Europe sociale et l'Union Économique et Monétaire, par Marc HEIM.
- l'évolution de l'Union européenne et ses incertitudes, par Jean-Pierre GOUZY.

Dans son rapport d'activités, Pierre-Henry BROUSSE a rappelé quelques temps forts de l'action du MFE (dont Fédéchoses s'est fait l'écho en temps voulu) :

- rencontre des fédéralistes avec les Parlementaires européens, à l'occasion de l'investiture du nouveau Parlement européen.
- Congrès de l'UEF-Europe, à Bocholt (Allemagne - octobre 1994).
- lancement de l'opération " 12 Étoiles pour une Europe fédérale ".
- Contacts permanents avec les députés, tant nationaux qu'eurodéputés (surtout en Rhône-Alpes).
- participation active à la coordination des divers mouvements fédéralistes français, sous la forme d'un Groupe Permanent pour une Europe Démocratique.

Le rapport politique de Pascal HUREAU constatait l'éloignement du citoyen du projet européen et un désengagement croissant vis à vis de la politique. Après avoir souligné l'ambiguïté du Gouvernement français, il insistait sur l'enjeu de la CIG qui s'ouvre. La clarification du projet européen s'impose si l'on veut construire une Europe des citoyens et non une Europe des Gouvernements et des États.

Pour réconcilier le citoyen avec l'Europe, il convient de réussir l'union monétaire, en l'accompagnant d'une pédagogie destinée à faire face à l'ignorance des citoyens sur les alternatives possibles au seul projet d'une Europe politique dirigée par le Conseil européen.

Bruno BOISSIERE, Secrétaire Général adjoint de l'UEF-Europe, proposait une stratégie pour les années 1996-1998, à partir des 28 propositions de l'UEF (Réforme et Constitution).

Pour peser sur la CIG, il préconisait un renforcement de notre mouvement, une coordination avec les autres mouvements français d'inspiration fédéraliste, et de cibler des actions concrètes, autour de la CIG.

Pour cela, nous ne devons pas hésiter à entreprendre un travail de fourmis, pour susciter un débat permanent sur l'Union européenne et les enjeux de la CIG.

Car rien n'est pire pour l'Europe que le silence.

Enfin, le Congrès procédait à l'élection du nouveau Bureau national, qui voit des amis de Rhône-Alpes occuper des postes de responsabilité, valorisant tout le travail conduit dans notre région.

Président : Albert GORDIANI - Rhône-Alpes - Lyon.

Vice Président : Pierre-Henry BROUSSE - Ile de France - Le Chesnay.

Secrétaire Général : Daniel HULAS - Rhône-Alpes - Feyzin.

Trésorière : Michèle JOUVE - Rhône-Alpes - Lyon.

Autres membres : Bruno BOISSIERE
Gérard EPRY
Édouard SIMON
Pascal HUREAU
Henri CARTAN
Jean-Pierre GOUZY
Jean ORDNER
Dominique MAGNANT

Daniel Hulas

SOMMAIRE

P 3 : Boutros-Ghali et la démocratie internationale
P 4 : Une commémoration pour nos amis disparus
P 6 : Congrès du Mouvement fédéraliste européen

P 7 : Le G 7 à Lyon : une réponse citoyenne
P 10 : Pour une Cour Criminelle Internationale
P 12 : Bamba Fall et le fédéralisme africain
P 15 : Les mondialistes et l'Union européenne
P 16 : Pour une Europe démocratique et capable d'agir.

à Lyon les 27, 28, 29 juin :
*** SOMMET DU G 7 ***
22ème réunion officielle des chefs des
Etats les plus industrialisés.

Pour cette 22ème édition annuelle les édiles lyonnaises acceptent le prestige ... et la charge d'accueillir les chefs d'Etats ou de gouvernements des pays du G7 (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Japon, France).

Le Président Jacques CHIRAC, après une dernière séance réunissant le samedi matin 29 juin, en plus des 7 "grands", Boris ELTSINE et Mr BOUTROS-GHALI accompagné de quelques responsables de différents services de l'ONU (PNUD, OMC, etc.), prévoit de conclure le sommet par une déclaration commune sur l'aide au développement.

Connaissant le personnage, il est facile d'imaginer toute la mesure d'intentions solidaires, généreuses... et néanmoins réalistes, que J.Chirac et ses partenaires sauront annoncer et affirmer.

La rencontre prévue en avant-sommet, les 24 et 25 juin, entre le FMI, la Banque Mondiale, et les banques lyonnaises souligne toutefois l'ancrage précis du "club des 7" dans sa propre interprétation de la "mondialisation".

à Lyon, les 26, 27, 28 et 29 juin :
*** Reprenons l'initiative ***
une réponse citoyenne.

L'accélération de cette mondialisation pose en termes nouveaux la question du développement, tant dans sa dimension sociale qu'économique. Les barrières et les cloisonnements tombent les uns après les autres. En même temps, d'autres cloisonnements sociaux se dressent non seulement entre le Nord et le Sud mais au sein même de leurs sociétés.

Le rassemblement des pays industrialisés n'a pas compétence à vouloir organiser l'avenir de la planète, il est donc nécessaire et urgent de rendre intelligible la complexité des rapports entre pays développés, pays émergents et pays en grande précarité. Il s'impose de dégager des voies et des moyens pour articuler universalité et diversité, marché et coopération, dynamique mondiale et cultures locales.

Refusant la perspective d'une humanité qui se détruit et conscient d'avoir à faire face à trois déséquilibres majeurs :

- déséquilibre entre le Nord et le Sud,
 - déséquilibre entre les riches et les pauvres,
 - déséquilibre entre l'homme et la nature,
- un collectif d'une cinquantaine d'associations et ONG travaillant notamment dans les domaines de solidarité internationale, de coopération, des droits de l'homme, s'est constitué au début de l'année et sous l'impulsion essentiellement de VSF (Vétérinaires sans frontières - Bruno Rebelle), du CIEDEL (Centre International d'Études pour le Développement Local - Bernard Husson) et de BIOFORCE (Patrice Blanc), autour d'un projet de sommet alternatif intitulé :

" Reprenons l'initiative "

Sur le fond, il s'agit d'interpeller les États participants au G7 autour de plusieurs thématiques d'actualité : dette et lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire, coopération avec l'Afrique, prévention des conflits, Tribunal pénal international .. Bref, manifester des interrogations, mais aussi montrer au gouvernants une capacité à formuler des propositions.

Sur la forme, ces quatre journées seront l'occasion de nombreux débats, sommets avec des personnalités étrangères, et autres ateliers, ponctués de moments de fête et de musique.

Cette action est menée en direction :

- des décideurs, en leur signifiant qu'une attention est portée à leurs faits et gestes et que, dans le respect de leur légitimité électorale, il n'en est pas moins attendu qu'ils rendent compte,
- des leaders d'opinion et des médias en leur demandant de ne pas négliger cette parole citoyenne,
- des autres acteurs de la société civile en marche, en les invitant eux aussi à reprendre l'initiative,
- des opinions locales, régionales et internationales en les encourageant à prendre conscience d'elles-mêmes et de leur pouvoir.

Parallèlement, baptisé "les Autres Voix de la Planète", un autre groupe se constituait rassemblant plus généralement des courants de pensée, formations et partis politiques et des syndicats traditionnels. Il élabore son propre programme, davantage basé sur des meetings et manifestations de rue, mais aussi autour d'ateliers et de débats sur une thématique reflétant et reprenant leur argumentaire classique.

Les deux collectifs sont en contact permanent et définissent un calendrier complémentaire et harmonieux.

Cette mobilisation, si elle saisit l'opportunité médiatique exceptionnelle que constitue la venue du G7 à Lyon (environ 2500 journalistes), retient que " l'aide au développement " devrait être un sujet central de l'ordre du jour du sommet et le collectif " Reprenons l'initiative " propose de questionner et de proposer autour de ce sujet :

" J'ai 7 questions "

Il s'agit de 7 questions, chacune instruite et développée au sein d'un atelier de travail spécifique, sur les enjeux des relations nouvelles entre Nord et Sud, entre riches et pauvres, prenant en compte le rééquilibrage entre l'homme et la nature :

- 1 - Pourquoi les déclarations du G7, à Halifax en juin 1995, favorables à l'allègement de la dette des pays les plus pauvres ont-elles été si peu suivies d'effets et toujours soumises à une conditionnalité qui les vide de sens ?
(Atelier *Dette et Lutte contre la pauvreté* - pilote CRID et EURODAD).

- 2 - Pourquoi jouer prioritairement la carte de la dérégulation dans les échanges économiques, ce qui accroît la récession, et non pas l'aide à la constitution de zones de codéveloppement par grandes régions d'activité et d'échanges ?
(Atelier *Politique industrielle* - pilote CADR).

- 3 - Pour quelles véritables raisons maintenir des embargos touchant à la santé ou à l'alimentation de populations civiles alors qu'existent des moyens diplomatiques dans les relations entre États ?
(Atelier *Embargo* - pilote Espace Latino-américains).

- 4 - N'est-il pas temps de faire évoluer les politiques agricoles (prix agricoles, politiques foncières, gestion des stocks de sécurité ...), au Nord et au Sud, afin de favoriser enfin la sécurité alimentaire des populations les plus fragiles ?
(Atelier *Sécurité alimentaire* - pilote SOLAGRAL).

- 5 - Peut-on coopérer avec l'Afrique sans la respecter politiquement ? - Quand sortirons-nous d'une relation fondée sur le mépris ?
(Atelier *Coopération avec l'Afrique* - pilotes SURVIE et AGIR ICI).

- 6 - Pourquoi la prévention n'est-elle pas la priorité en matière de sécurité et de construction de la paix, à commencer par la lutte contre les mines antipersonnel ?
(Atelier *Prévention des conflits* - pilote MAN).

- 7 - Pourquoi ne pas se donner tous les moyens de lutter contre l'impunité des criminels de guerre en ex-Yougoslavie et au Rwanda, aux risques de ruiner

la reconstruction d'une paix durable dans ces pays et de voir d'autres génocides ailleurs sur la planète ?
(Atelier *Impunité et TPI* - pilote BIOFORCE).

Les Fédéralistes, mondiaux et européens, sont de toute évidence directement concernés par chacun de ces thèmes, et l'ensemble de ce questionnement est la substance même de leurs réflexions, de leurs travaux et de leurs engagements. Dès lors, les Fédéralistes Mondiaux, puis le MFE, rejoignent le collectif " Reprenons l'initiative " dont la composition, le programme et un professionnalisme certain leurs paraissent, en dépit de certaines insinuations d'inféodation (Bioforce/Mérieux, par ex.) la structure adéquate pour affirmer, par leur participation, leur existence et leurs orientations naturelles.

Ils décidaient de collaborer activement aux travaux des ateliers : impunité et TPI, coopération avec l'Afrique, prévention des conflits, sécurité alimentaire.

Le Tribunal pénal est un sujet pour lequel les Fédéralistes Mondiaux se sont mobilisés dès 1995 et la présence probable de William (Bill) PACE, Secrétaire général du Mouvement Fédéraliste Mondial (WFM) mais aussi coordinateur d'un réseau international d'associations et ONG pour une Cour Criminelle Internationale Permanente (ICC) devrait avoir une signification toute particulière.

Les Fédéralistes européens et mondiaux, les Citoyens du Monde et, plus largement, tous les lecteurs de *Fédéchoses* sont invités à accompagner et soutenir librement les différentes actions et initiatives de cette semaine particulière de juin 1996.

les activités

- *une conférence de presse* le jeudi 27 juin à 11h. Elle sera présidée par Jacques Pelletier, ancien Ministre de la Coopération et Président du CFSI, et réunira les " grands témoins " (*) de 7 régions du monde qui porteront chacun une question au débat.
(lieu : l'Élysée - centre de presse permanent du contre-sommet - 14, rue Basse-Combalot - Lyon 7 - quartier de la Guillotière).

- *un forum grand public* le jeudi 27 juin à 20 h. Les " grands témoins " présenteront leur analyse des grands déséquilibres dont souffre le monde. Ils feront état de leurs luttes et de leurs propositions.
(lieu : Salle Albert Thomas - Bourse du Travail - place Guichard - Lyon 3).

- *des colloques thématiques* pour approfondir les questions mises en débats, confronter les points de vue et affiner les propositions :

* la table ronde de l'embargo : le jeudi 27 à 14h. au centre de presse de l'Élysée. Elle réunira une cinquantaine de participants.

* le colloque de Coopération avec l'Afrique le jeudi 27 de 10h. à 16h. à la salle de la Mutualité. Il réunira 300 personnes.

* la table ronde du Tribunal Pénal International : le vendredi 28 de 14h. à 17h. au Centre de la Résistance et de la Déportation - 12, avenue Berthelot - Lyon 8.

* les tables rondes Prévention des conflits, Politique industrielle : le jeudi 27 à partir de 16h. au centre de presse de l'Élysée.

- des actions spécifiques et des rencontres spontanées tout au long des journées du 27 et 28 juin avec les grands témoins et les représentants de délégations internationales au centre presse de l'Élysée. Mais aussi de la musique, des spectacles, afin de créer un lieu de travail convivial.

- une grande après-midi de palabres dans la banlieue, le samedi 29 juin aux Minguettes à Vénissieux. Rencontres informelles, décousues, spontanées où les " grands témoins " rencontrent d'autres témoins pour inventer ensemble ...

- la Nuit Mésise le samedi 29 juin au soir, aux Minguettes. A partir de 19h.30 jusqu'à 1h. du matin :

* stands des ONG,

* interventions au podium, animations dans les stands,

* grand concert avec quatre groupes de musique mésise.

- les comédiens et gens du spectacle,

* seront présents chaque fin de journée des 17 au 22 juin, de 19h. à 20h.30, place des Terreaux, pour des gestes de sensibilisation (lecture de textes, impromptus, saynètes en rapport avec les thèmes du contre-sommet),

* proposent deux représentations de " Christos et les chiens ", pièce de Vidosan Stevanovic, mise en scène par J.F. Matignon, interprétée par la compagnie Fraction, à la Rotonde (INSA), 25 et 26 juin, 20h.30. Bénéfices au profit d'une association de soutien aux comédiens de Sarajevo.

(*) Les " grands témoins "

- Selima Ghezali, rédactrice en chef du journal La Nation (Algérie),

- Luis Ignacio da Silva, dit Lula, ancien candidat à la présidence brésilienne,

- Wole Soyinka, prix Nobel de littérature (Nigeria),

- Wang Fu Chen, dissident chinois, ancien prisonnier politique.

- Ludmila Obrastva, comité des mères de soldats russes,

- José Dirceü, président du Parti des Travailleurs, Brésil,

et, sous réserves,

- Rigoberta Menchu, prix Nobel de la paix, Guatemala,

- Selim Beslagic, maire de Tuzla, Bosnie, et encore : Mme Ariane Mnouchkine, Bernard Dréano (Association européenne des citoyens),

William Bourdon (président FIDH), J.B. Eyraud (président Droit au logement) etc ...

Roland Calba

	17, 18, 19, 20	vendredi 21	samedi 22	dimanche 23	lundi 24	mardi 25	mercredi 26	jeudi 27	vendredi 28	samedi 29
9 h.										
10 h.		10h.30 Vaux/Velin arrivée de la marche d'ACI (chômeurs)	ateliers Autres voix de la planète	ateliers Autres voix de la planète	rencontre FHM Banque Mondiale	/banques lyonnaises		10h./16h. colloque coopération avec l'Afrique	10h. Élysée Conférence de presse ONGs	citroire G7
11 h.										
12 h.						11h. manif. intersyndic.		11h. conférence de presse à l'Élysée	14h. Élysée ateliers 4 et 5	déclaration officielle
13 h.						9h./12h. 14h./17h. la social-démocratie Galbraith Mauroy responsables internation.		14h. table ronde embargo	14h. table ronde impunité TPI	Arbre à palabres
14 h.										
15 h.			manifest. de rue départ manufacture des tabacs		14h.30 Salle d. fêtes Gorge de Loup/Vaise Fondation Jean-Jaurès colloque international			16h. table ronde prévention des conflits	Centre de la Résistance	aux Minguettes à Vénissieux
16 h.										
17 h.							poi. d'ouverture Reprenons l'initiative à l'Élysée	18h. atelier politique industrielle	18h. Élysée atelier 6	Nuit
18 h.				meeting Autres voix de la planète Bourne du Travail		meeting FSI bourse de Travail				
19 h.	comédiens place des Terreaux	comédiens place des Terreaux	comédiens place des Terreaux			20h.30 Christos et les chiens la Rotonde INSA (lun. 26 mercredi)	20h.30 colloque des Verts européens salle Rameau	20h. Sommet des 7 résistances Bourse du Travail	Élysée soirée musicale	mésise aux Minguettes à Vénissieux
20 h.										
21 h.		19h. réunion d'ouverture Autres voix de la planète Bourse du Travail	ateliers Autres voix de la planète							
22 h.										
23 h.										

POUR UNE COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE*

Résumé

Pour la première fois en une quarantaine d'années, les Nations unies négocient activement une convention sur la création d'une Cour criminelle internationale permanente (CCI). Une telle Cour serait en définitive un forum au sein duquel des individus pourraient être tenus responsables de leurs crimes, en application du droit international. Si une telle Cour était créée, elle apporterait au monde un nouvel instrument très puissant permettant de punir les responsables de génocides, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité (viols, tortures et meurtres). Le soutien de la société civile est crucial de manière à assurer l'établissement rapide et complet de cette Cour.

Historique

Le principe selon lequel des individus peuvent être tenus responsables de violations du droit international, indépendamment de leur position sociale ou politique, a été sérieusement débattu depuis le procès de Nuremberg, après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Peu après la création de l'ONU, l'un de ses organes, la Commission du droit international fut chargée de codifier les principes de Nuremberg et de préparer un projet de statuts relatifs à la création d'une Cour criminelle internationale, mais un manque de motivation politique pendant la Guerre froide en différa la réalisation. En 1989, l'Etat de Trinidad et Tobago réintroduisit cette idée à l'ONU, lors de l'Assemblée générale. A présent, la fin de la Guerre froide et le déchaînement de violence dans l'ex-Yougoslavie assurent un large intérêt international à cette idée. La Commission du droit international a proposé un projet de statuts, dont la version finale a été présentée au Sixième Comité de l'Assemblée générale à l'automne 1994, incluant la recommandation de tenir une conférence de plénipotentiaires, dans le but de rédiger un traité donnant force de loi aux statuts.

Situation actuelle

En décembre 1995, l'Assemblée générale a créé un Comité préparatoire pour l'établissement d'une Cour criminelle internationale, qui se réunira à deux reprises en 1996. Bien qu'une majorité de nations au sein du Sixième Comité se soient déclarés en faveur d'une conférence de plénipotentiaires, certains Etats, dont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Chine et l'Inde, ont insisté pour que des discussions complémentaires aient lieu avant de fixer une date pour une conférence diplomatique. La résolution de l'Assemblée générale de 1995 est alors un compromis qui établit un "Comité préparatoire... dans le but de préparer un ... texte de convention... qui sera dans un second temps pris en considération par une conférence...". Si le Comité

préparatoire réalise un travail suffisant en 1996, l'Assemblée générale pourrait organiser une conférence diplomatique en 1997. L'Italie a déjà proposé d'être l'hôte de cette conférence.

Le projet de statuts proposé par la Commission du droit international

D'après ce projet, la Cour sera composée de 18 juges élus, provenant de différents Etats reconnaissant la CCI. Les juges à leur tour éliront leur président et deux vice-présidents qui, ensemble, constitueront la Présidence. Celle-ci sera responsable de l'administration de la Cour et examinera et approuvera les mises en accusation présentées par le Procureur. Pour une mise en accusation, un mandat d'arrestation sera émis et une chambre de cinq juges sera constituée pour mener un procès.

Des copies de la mise en accusation seront transmises au pays dans lequel l'accusé est supposé se trouver. Si ce pays a accepté la juridiction de la Cour, il sera tenu, de par le traité d'établissement de la CCI, d'arrêter et de mettre l'accusé en détention. Si ce pays ne reconnaît pas la juridiction de la Cour, sa collaboration sera toutefois sollicitée.

La juridiction de la CCI s'étendra aux crimes suivants:

1. Génocide
 2. Aggression
 3. Sérieuses violations des lois et pratiques des conflits armés
 4. Crimes contre l'humanité
 5. Crimes définis par traités et listés en annexe des statuts (apartheid, trafic de drogue, prise d'otages, ou actions mettant en danger la sécurité du personnel de l'ONU)
- Note : Au cours des réunions du Comité *ad hoc* en 1995, de nombreux pays ont appuyé la proposition de limiter la juridiction de la CCI aux seuls crimes décrits aux points 1,2,4.

Les plaintes peuvent être initiées de la manière suivante:

1. Pour les génocides, tout Etat qui reconnaît la CCI et qui a également ratifié la Convention contre les génocides peut porter plainte
2. Dans tous les autres cas, tout Etat qui reconnaît la juridiction de la CCI pour le crime en question peut porter plainte si cette juridiction a également été acceptée par:

* l'Etat ayant la garde du suspect,

* l'Etat sur le territoire duquel le crime s'est produit.

3. Le Conseil de sécurité peut soumettre un cas à la Cour
4. Une plainte pour aggression n'est recevable que si le Conseil de sécurité a, au préalable, établi qu'un Etat a commis l'acte d'agression pour lequel l'individu, mis en cause dans la plainte, est accusé.

Le projet de statuts définit les droits de l'accusé en accord avec les droits garantis par l'Alliance Internationale sur les Droits Politiques et Civils et la Déclaration des Droits de l'Homme. Ces droits incluent la présomption d'innocence, le droit à un avocat, le droit à la confrontation avec ses accusateurs et le droit à un procès rapide.

Les sentences donneront lieu à des peines d'amende et/ou d'emprisonnement. Une peine d'emprisonnement à perpétuité pourra être prononcée mais la peine capitale est proscrite.

Le Procureur, tout comme l'accusé, peut faire appel auprès d'une Chambre d'appel composée de six juges et d'un président.

Nécessité d'une Cour criminelle internationale

Actuellement, il n'existe pas de mécanisme permanent par lequel un individu peut être tenu responsable de violations du droit international. Quand le cas se présente, le seul recours possible à l'échelle internationale est l'imposition de sanctions, d'embargos ou l'utilisation de moyens militaires. Tous ces moyens, brutaux, peuvent frapper des civils innocents beaucoup plus durement que les coupables. En appliquant clairement les règles du droit aux coupables, le droit international deviendrait alors plus juste et plus efficace.

La CCI pourrait dissuader des dictateurs comme Pol Pot ou Idi Amin d'exterminer leurs propres populations. Le maintien de la paix internationale bénéficierait également beaucoup de l'existence d'une CCI. Les forces de maintien de la paix des Nations unies peuvent en effet stopper des massacres de masse en s'interposant entre les combattants. Cependant, comme on a pu le voir en Somalie, en Bosnie, au Rwanda, en Haïti ou en d'autres endroits du monde, la haine qui alimente les combats ne disparaît pas une fois le cessez-le-feu prononcé. Le cycle de la violence se poursuit aussi longtemps que les protagonistes sentent que justice n'a pas été rendue.

Même s'il est prouvé que la capture d'individus coupables d'agressions est *a priori* difficile, la menace d'une arrestation constituerait déjà un moyen dissuasif. Si un accusé échappait à une arrestation ou si le pays qui accueille le fugitif refusait de le transférer à la Cour, le Procureur pourrait alors exposer toutes les preuves devant une Chambre d'accusation. A l'étude de ces preuves, cette Chambre pourrait décider de rédiger un mandat d'arrêt international. L'accusé perdrait ainsi tout statut et légitimité et deviendrait un hors-la-loi international effectivement emprisonné dans son pays d'asile.

Une CCI pourrait également être efficace contre les terroristes internationaux, les pirates de l'air et des mers et les agresseurs de diplomates ou des forces de la paix des Nations unies. Actuellement, de tels criminels sont, au mieux, poursuivis par des tribunaux nationaux et la justice reste souvent subordonnée à la politique.

La terrible tragédie des crimes de guerre commis en Bosnie-Herzégovine et l'attentat terroriste contre l'avion de la Pan Am sont d'excellents exemples des types de crimes nécessitant une Cour criminelle internationale. Dans le premier cas, le Conseil de sécurité a créé le Tribunal pénal international *ad hoc* de La Haye. Dans le second cas, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont, sans succès, demandé

l'extradition par la Libye des personnes impliquées dans l'attentat. La Libye a refusé l'extradition sur la base que ses citoyens ne pouvaient pas être à l'abri d'un procès inéquitable, que ce soit aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. Une CCI, composée de juges issus de 18 pays et représentant l'ensemble des systèmes judiciaires en cours dans le monde, éliminerait un grand nombre de tensions politiques en garantissant des procès équitables.

Bien peu de personnes avaient prédit le progrès extraordinaire accompli ces dernières années pour l'établissement de la CCI. Mais bien qu'un large accord international au sein de l'ONU se développe autour de cette idée, rien n'est encore joué. Les gouvernements qui acceptent la création d'une Cour uniquement s'ils peuvent la contrôler peuvent stopper tout progrès lors des réunions du Comité préparatoire ou en Assemblée générale. Pire encore, ils pourraient tenter de modifier le texte des statuts, ce qui affaiblirait la CCI au point de la rendre inefficace.

Depuis plusieurs dizaines d'années, les Fédéralistes mondiaux ont soutenu l'idée de création d'une CCI, pierre angulaire du triomphe de la loi du droit sur la loi du plus fort dans les affaires internationales. Aujourd'hui, les Fédéralistes mondiaux ne sont plus seuls. Des associations comme l'Association américaine du Barreau ou l'Association internationale du Barreau ont appelé les gouvernements à travailler de manière constructive, afin de dépasser les obstacles qui restent à franchir pour la création de la Cour. Les Fédéralistes mondiaux ont aidé à organiser un réseau international informel d'ONG pour la CCI dans lequel on compte les *Parliamentarians for Global Action*, Amnesty International, la Commission Internationale des Juristes, le Comité des Juristes pour les Droits de l'Homme et *Human Rights Watch*. Le Réseau étudie les débats des Nations unies sur la CCI et encourage les dialogues et la transmission d'informations entre gouvernements et ONG.

L'action de la société civile est requise

A ce stade crucial, la CCI a besoin d'un soutien appuyé des citoyens. Si ces tentatives échouent, de nombreuses années seront probablement nécessaires avant que le climat politique international ne soit à nouveau favorable. Le Réseau a besoin de l'appui de larges secteurs de la société civile pour le travail dans lequel il est engagé. Les citoyens devraient écrire à leur chef d'Etat et pousser à l'adoption des statuts d'une CCI permanente.

Depuis la naissance de l'ONU, la création d'une Cour criminelle internationale pourrait être l'une des contributions les plus importantes à la justice et à la paix.

(Traduction: Didier Colmont)

* Ce texte est la traduction d'un tract de présentation de la Cour criminelle internationale, diffusé par le Secrétariat international du Mouvement Fédéraliste Mondial (ONU, New-York, mars 1996).

DISPARITION DE CHEIKH AHMADOU BAMBA FALL promoteur du Mouvement fédéraliste africain

Notre ami, Cheikh Bamba Fall, militant fédéraliste sénégalais et délégué suppléant élu au Congrès des peuples, qui se veut l'embryon et le laboratoire d'une Assemblée parlementaire mondiale, est décédé le 3 mai à l'âge de 39 ans à Marrakech. Nous l'avions rencontré pour la dernière fois à Paris en mars dernier pour le trentième anniversaire de "l'Appel des treize".

Notaire à Saint-Louis du Sénégal, ces dernières années, il avait poursuivi après sa maîtrise ses études à Paris dans les années 1980, et y avait créé et animé le Comité d'initiative pour le fédéralisme en Afrique noire (CIFAN) en même temps qu'il militait avec Guy et Renée Marchand aux Citoyens du monde.

En mai 1990, il avait participé avec d'autres militants fédéralistes africains et européens à un colloque à Turin sur les perspectives de la coopération euro-africaine et de la démocratie internationale dont les actes ont été publiés par Fédérop¹. C'est durant ce colloque qu'avait été mis en place le Comité promoteur du Mouvement fédéraliste africain dont Bamba souhaitait organiser le Congrès constitutif prochainement à Dakar. A l'époque Fédéchoses et Le Progrès s'en étaient fait l'écho à l'occasion d'une conférence prononcée pour l'UEF par son ami Emmanuel Y. Gu-Konu, professeur à Paris I².

A l'occasion du Sommet du G 7 à Lyon, nous avons décidé de republier, en hommage à Bamba, son intervention sur le fédéralisme africain parue dans le Dictionnaire international du fédéralisme³.

Pour rappeler également que, comme lui, nous sommes persuadés qu'alors qu'elle est endeuillée par les génocides, "l'Afrique a besoin de progresser vers le fédéralisme, si elle veut survivre en tant que civilisation", que "en définitive, la crise actuelle de l'unité africaine n'est que le résultat d'un manque de fédéralisme dans les institutions panafricaines" et en fin de compte que "si pour de nombreuses raisons le fédéralisme s'impose comme modèle pour l'Afrique d'aujourd'hui cependant sa réalisation dépend de la mobilisation de la jeunesse africaine comme force fédéraliste d'avenir"⁴.

Jean-Francis Billion

¹Collectif, L'Afrique, l'Europe et la démocratie internationale, Textes fédéralistes, éd. Fédérop et Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli, Lyon et Pavie, 1991, PP. 89.

²Fédéchoses, 1991, N° 76-77 et Le Progrès dans un article de Paul Gravillon du 21 juillet 1991.

³"Fédéralisme africain", in Dictionnaire international du fédéralisme, Ed. Bruylant, Bruxelles, 1994, Pages 373-378.

⁴Cheikh Bamba Fall, "Le fédéralisme est il un modèle pour l'Afrique ?", in L'Afrique, l'Europe et la démocratie internationale, Op. Cit., P. 60.

FÉDÉRALISME AFRICAIN

L'appréhension du phénomène fédératif en Afrique est apparu dans diverses contributions portant sur l'étude des mouvements panafricains qui se sont développés au lendemain de la Première Guerre mondiale et qui ont abouti à la décolonisation de l'Afrique. Également, de nombreuses études historiques et ethnologiques ont mis en évidence, sans être très affirmatives, l'antériorité du phénomène fédératif dans les systèmes politiques et sociaux de l'Afrique noire pré-coloniale. Enfin, l'analyse des échecs et succès d'union entre États africains dès les premières années de leur indépendance, bilan des expériences fédératives qui ont réussi ou échoué (plus précisément les « politiques d'unité africaine »), constitue la base théorique principale de ce qu'on a pu appeler le fédéralisme africain.

Pourtant, lorsqu'on cherche à vérifier la portée de la théorie fédéraliste sur le continent, tout (ou presque) reste à dire. Car on ne peut véritablement pas parler de fédéralisme africain, au sens où ce terme est compris comme un projet politique. Ni dans le passé, ni dans le présent, on ne peut affirmer qu'il a existé un mouvement sous forme d'association poursuivant comme but exclusif, de façon autonome, le soutien de l'idée fédéraliste comme projet politique pour l'Afrique.

En effet, lorsqu'on cherche à présenter ou à proposer le projet d'un fédéralisme nouveau, bâti sur les principes politiques et méthodologiques de la doctrine fédéraliste moderne, le terme « fédéralisme africain » reste à définir, et le projet fédéral africain reste de la musique d'avenir. L'examen des expériences d'union d'États, dans cette dernière perspective, présente peu d'intérêt, de même que l'affirmation par l'ethnophilosophie et l'anthropologie politique africaine de l'antériorité du phénomène dans le continent.

L'unique intérêt — ce qui n'est du reste pas négligeable — que présente ce type d'étude historique (1) portant sur l'appréhension du phénomène fédératif en Afrique pré-coloniale, à l'instar des travaux de Bernard Voyenne (2) concernant l'idée européenne en Occident, c'est qu'en effet ces travaux tendent à prouver que le fédéralisme ne peut en aucune façon être considéré

comme une idéologie d'importation en Afrique. La similitude et les rapprochements possibles entre les deux systèmes politiques et sociaux africain et grec résident dans le contrat d'alliance ou pacte entre les segments (clans, lignages, famille) constitutifs des systèmes socio-politiques, qui serait le principe fondamental régissant l'organisation politique des sociétés négro-africaine et grecque. Ces vérifications établissent de façon irréfutable le caractère universel du fédéralisme en tant que forme d'organisation et de gestion d'une société politique.

L'idéologie de l'État*, c'est-à-dire celle fondée sur la coïncidence nécessaire de l'État à la Nation*, a conquis le monde entier. Elle est entrée en Afrique vers la fin du XIX^e siècle avec la colonisation. Elle s'y est incrustée à l'issue de la conférence de Berlin, il y a plus de cent ans.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale apparaissent pourtant les signes de contestation de deux faits d'histoire : contestation de la colonisation et volonté d'émancipation d'abord ; volonté de dépassement des cadres étatiques artificiels ensuite, exprimée par certains africains (3) à travers la formule d'une « fédération avec la puissance métropolitaine », et pour d'autres (4) à travers un « panafricanisme militant », pour manifester la volonté de rupture totale avec le colonialisme. Sous cette nouvelle forme, le fédéralisme africain apparaissait comme une idéologie de la décolonisation de l'Afrique.

Cependant, jusqu'à présent on ne peut affirmer que le fédéralisme africain se définisse comme l'idéologie de l'État fédéral. Il ne se démarque pas encore des grands courants idéologiques et politiques qui dominaient le contexte de l'époque, à savoir le colonialisme et le communisme.

En effet, lorsqu'on examine le programme du Parti Fédéraliste africain (PFA) (5) qui était l'unique organisation politique se réclamant du fédéralisme en Afrique, la Fédération africaine n'était envisagée que comme un instrument susceptible de résoudre la crise coloniale. Cette démarche s'expliquait par la volonté des gouvernements colo-

niaux d'alors de contenir le désir d'indépendance dans les colonies africaines. On ne pourrait, dès lors, qualifier ces expériences de fédéralistes, en l'absence de conditions politiques indispensables, notamment l'indépendance, qui seules peuvent permettre aux entités composantes ou « à fédérer » de disposer de la liberté nécessaire à la conclusion d'un pacte au sens générique, *foedus*, destiné à renforcer et à garantir leur indépendance. Une fédération d'États ne peut naître d'un règlement ministériel comme ce fut le cas des anciennes fédérations d'Afrique à l'époque coloniale.

Certains juristes (6) cependant soutiennent que l'utilisation du concept de fédéralisme africain est appropriée pour caractériser les expériences politiques de cette époque. Nous considérons pour notre part qu'une juste compréhension du fédéralisme moderne, en tant que dépassement conscient de l'État national, nous empêche de voir dans ces expériences des formes authentiques de fédéralisme. Les perspectives d'une véritable expérience fédéraliste en Afrique se situent devant et non derrière nous.

Les conclusions sont identiques lorsqu'on se met à examiner les éléments constitutifs du concept de « panafricanisme militant » (Dr. Nkrumah) à la lumière de la théorie fédéraliste. Le « panafricanisme militant » est le mouvement le plus porteur d'espoir au cours de la décolonisation de l'Afrique. Cependant, son manque de clarté quant aux limites géographiques de l'espace à fédérer — car il prônait l'unité totale de l'Afrique (7) niant les aires de civilisation —, son alliance avec le communisme international (8), sa tendance unitaire (9) mais aussi l'absence de base philosophique et méthodologique capable de le présenter comme corps de doctrine cohérente, l'ont ravalé au rang de simple velléité idéologique soucieuse, comme d'autres, de justifier une forme de pouvoir.

L'idéologie panafricaine a néanmoins servi à dégager les bases culturelles et historiques pouvant permettre aux États africains d'envisager leur unité (9). Cependant le panafricanisme culturel n'est susceptible de jouer ce rôle qu'à condition que le fédéralisme soit formulé

comme projet politique pour l'Afrique. L'« africanité » étant de nos jours incapable de fonder l'union des États africains, cette union ne peut désormais se faire que sur une base fédérale.

En effet, l'un des faits majeurs dans l'histoire de l'Afrique depuis que les États africains ont accédé à la souveraineté internationale, a été le triomphe du nationalisme, partout dans le continent. Le mythe de la « voie nationale de développement », comme l'a souligné le professeur Guido Montani (10), a servi de moteur idéologique à la construction économique et politique des jeunes États africains nouvellement indépendants ; il s'est substitué au panafricanisme qui pourtant a servi de moteur idéologique à la décolonisation. Le « nationalisme étatique » qui sévit en Afrique depuis plus d'un quart de siècle, a abouti à la création de nouveaux loyalismes nationaux, à l'intérieur des espaces territoriaux fixés par la colonisation.

La création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), inspirée du modèle confédéral, ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire africaine (1963). Il est fondé sur l'affirmation des États-nations issus de la Conférence de Berlin, entités que l'OUA a autant servi à consolider qu'elle n'a servi à construire l'unité africaine. Pour la première fois, les conditions indispensables pour la fédération — qui faisaient défaut au lendemain des indépendances — sont présentes, à savoir : l'existence d'États souverains indépendants et séparés. La décolonisation de l'Afrique, puis le triomphe du mythe de la « voie nationale de développement », ont considérablement réduit la force de ce qui formait, principalement, le socle de l'unité panafricaine, en l'occurrence, la mémoire de l'épreuve commune de l'esclavage et de la colonisation. Cette évolution a abouti à l'émergence d'un sentiment de différence entre les nouvelles nationalités, sentiment qui tend, ou qui a presque réussi, à reléguer au second plan l'identité culturelle et psychologique originaire des africains.

La maturation du processus d'émergence du « nationalisme étatique » est constatable dans les nombreux conflits ayant opposé des États africains, indépendants, tous membres de l'organisation de l'unité africaine (OUA). Ainsi, la preuve est suffisamment établie que le système panafricain est désormais entré dans l'ère de l'État national. Le fait est

donc dans la difficulté de concilier l'idée de souveraineté et l'exigence de paix. Celle-ci ne peut être obtenue qu'à condition d'étendre les institutions démocratiques aux gouvernements des différents États considérés. Ce sont là les premières prémices de la problématique du fédéralisme, qui depuis Kant et l'expérience américaine, constitue l'instrument essentiel de l'association d'États pour le maintien de la paix. Il ne s'agit pas de la Confédération au sens que lui donne Rousseau en tant qu'association entre États souverains à des fins purement défensives ; mais — suivant la définition de Wheare — de deux ordres de gouvernement coordonnés et indépendants à la fois, chacun dans sa sphère (11).

Il semble que ce sont justement ces deux éléments pris conjointement, indépendance et coordination, qui posent en termes nouveaux le problème de l'unité africaine. L'utilisation du concept de fédéralisme africain dont nous parlons plus haut trouve ici son plein sens, contrairement à son usage antérieur. Ainsi donc, le modèle fédéral s'impose-t-il à l'Afrique. L'unité africaine ne peut désormais être conçue qu'en termes de fédéralisme.

Le fédéralisme en tant que « critique scientifique de l'État national » au sens que lui donne Mario Albertini (12) trouve en Afrique les conditions de sa pleine application. C'est là la réfutation de l'idée erronée, mais malheureusement reprise dans beaucoup d'écrits fédéralistes, selon laquelle « le nationalisme, l'idéologie de l'État national » encore un rôle à jouer en Afrique vu le nombre de tribus et de clans », « que l'Afrique ne peut que commencer à bâtir des confédérations régionales, parce que le processus d'intégration des peuples africains n'est pas encore accompli... ». Cette affirmation est non seulement une atténuation dangereuse de la portée universelle du fédéralisme mais elle tend à perdre de vue que le fédéralisme ne réside pas seulement dans son caractère supranational, mais aussi et surtout dans sa finalité primordiale de préserver la paix entre les groupes humains quelles que soient leurs formes d'organisation politique. Certes, le sens de l'unité africaine, conçue à la lumière de la théorie fédéraliste, ne peut être l'uniformisation. Il s'agit bien évidemment de limiter l'union* aux seuls domaines dont la dimension dépasse clairement les capacités de toute politique locale, et qui ne peuvent être maîtrisés par le mécanisme de la

simple coopération inter-gouvernementale. Toutes les autres questions doivent être laissées à la compétence des autorités locales. C'est là l'énoncé du principe de *subsidiarité** selon lequel la collectivité englobante — la Fédération — n'intervient qu'à partir du moment où les collectivités de base — les États fédérés — sont dépassés par la dimension du problème à résoudre. Le principe de subsidiarité (13) est le fondement même du fédéralisme que l'on a souvent défini comme « l'unité dans la diversité ».

Unité et diversité caractérisent à la fois l'histoire et la culture africaines. Les grands courants religieux et philosophiques, les principaux styles d'architecture, de l'art et de la musique, n'ont jamais connu de frontières en Afrique ; au même titre que la multitude de nos langues, la diversité de nos identités régionales et nationales, ils appartiennent à l'héritage culturel de l'Afrique. L'histoire politique de l'Afrique a été dominée, pendant de longues périodes, par une alternance constante entre les forces centripètes et les forces centrifuges (14). Si on peut constater en effet la prédominance des forces centrifuges sur les forces centripètes, les grands Empires africains ont été de plus courte durée que les périodes d'anarchie et d'émiettement politique, ce fait est à rapporter le plus souvent au phénomène d'invasion extérieure, qui fut également une constante dans l'histoire de l'Afrique. Dans ce contexte, l'union africaine ne peut que signifier la recherche d'une unité qui ne détruirait pas la diversité. Ainsi, la fédération africaine sera nécessairement, dans les premiers moments de sa constitution, une fédération multinationale et multilingue.

Il convient de faire remarquer, pour écarter définitivement le doute sur l'actualité du fédéralisme en Afrique, que le « cadre national » — en Afrique (15) plus que partout dans le monde — est insuffisant à garantir un développement harmonieux et une indépendance effective de nos peuples. Seul un gouvernement africain, par les moyens dont il est seul à pouvoir disposer, a la capacité nécessaire pour apporter les réponses qui s'imposent à ces questions fondamentales et prioritaires.

LES MONDIALISTES, ET L'INTEGRATION EUROPPEENNE (1955-1968) .

Le modèle fédéraliste n'aura de chance de réussir en Afrique, que si des forces et des tendances en faveur de sa réalisation existent et si les fédéralistes prennent l'initiative de ce processus et s'y engagent pleinement. Il y a aujourd'hui en Afrique de nombreux facteurs politiques et institutionnels dont la présence tend à établir la preuve que le continent évolue vers son union. La présence de mécanismes pré-fédéralistes, certes insuffisants mais réels, dans la politique d'unité africaine, constitue un progrès considérable dans ce sens. En définitive, la crise actuelle de l'unité africaine n'est que le résultat d'un manque de fédéralisme dans les institutions panafricaines.

CHEIKH BAMBA FALL.

(1) DIOP Cheikh Anta, *Etude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique de l'antiquité à la formation des Etats modernes*, thème, Paris, Lettres, 1960.

(2) NOYENNE B., *Histoire de l'idée européenne*, Payot, Paris, 1964.

(3) SENGHOR L., *Liberté*, tome 2 et tome 4, Seuil, Paris, 1971 et 1983.

(4) NIKUMAH K., *I speak of Freedom*, London, Mercury Books, 1961 ; voir aussi Sékou TOURE, *L'expérience guinéenne et l'unité africaine*, Plon, Paris.

(5) Parti Fédéraliste africain, fondé par Léopold Senghor les 1^{er} et 3 juillet 1959, à Dakar ; voir Guédel NDIAYE, *L'échec de la Fédération du Mali*, ed. NEA, Dakar.

(6) THIAM D., *La politique étrangère des Etats africains*, P.U.F., Paris, 1963.

(7) NIKUMAH, *Africa must unite*, Paris, Maspéro, 1963.

(8) PADMOE G., « Panafricanisme ou communisme », *Présence africaine* 14, Paris.

(9) DIOP C.A., *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, P.A., 1959.

(10) MONTANI G., *Le tiers-monde et l'unité européenne*, Fédérop, Lyon, 1962.

(11) WHARE D.C., *On Federal Government*, University Press, Oxford, 1974, p. 10.

(12) ALBERTINI, *L'Etat national*, Lyon, Fédérop, 1978.

(13) HÉRAUD G., *Le fédéralisme*, Presses d'Europe, Paris, 1986.

(14) ZERRO J.Ki, *Histoire de l'Afrique noire*, Hatier, Paris, 1978.

(15) TOURE B.Y., *L'Afrique à l'épreuve des indépendances*, Paris, P.U.F., 1984.

Ce court texte est le résumé du rapport présenté lors d'un Colloque sur l'histoire des Mouvements pour l'unification européenne et qui sera publié prochainement dans la revue **IL FEDERALISTA** ainsi que dans un volume collectif édité à Pavie (*I Movimenti per l'Unità europea - 1954-1969* ; le premier volume couvrant la période 1945-1952 étant paru à Milan en 1992).

Ce travail se place dans le cadre plus large de 3 colloques couvrant la période de 1945 à nos jours. Le troisième colloque (1970-1986) aura lieu à Sienne au printemps 1997 sous la direction une nouvelle fois de M. Sergio Pistone professeur de l'université de Turin.

Créé à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le **World Movement for World Federal Government (WWFPG)**, maintenant **World Federalist Movement (WFM)**, en français le Mouvement fédéraliste mondial (MFM), principale force mondialiste organisée au plan international, est entré en crise en 1950 à l'époque de son Congrès de Rome, lorsque sa section nord-américaine a menacé de le quitter si une invitation aux Partisans de la paix d'obédience communiste n'était pas retirée.

Cette crise du mouvement mondialiste n'était pas fortuite car l'accroissement de la tension internationale due à la rivalité entre les deux super-puissances américaine et soviétique, illustré en particulier par la Guerre de Corée, la crise de Suez puis la Guerre du Vietnam... allaient pendant plusieurs décennies dominer la vie politique internationale.

Les fédéralistes mondiaux ont durant cette période de près de 30 ans du modifier leurs ambitions, leur stratégie visant à obtenir une modification de la Charte des Nations Unies pour les transformer en Gouvernement mondial, aux objectifs et pouvoirs limités, étant vouée à l'échec

; malgré un vote de la X^e Assemblée Générale et la nomination en 1957 d'une Commission chargée de présenter un rapport sur la Réforme de la Charte celle-ci a été une première fois repoussée de 10 ans avant d'être en 1965 ajournée sine die.

Regardé comme pro-américain et surtout pro-occidental le mouvement fédéraliste mondial va progressivement s'efforcer de renouer le dialogue avec les Pays de l'est en particulier grâce à son attitude en faveur de la décolonisation, à partir du Congrès de Kyoto de 1957. Le Congrès de Vienne de 1961 verra le mouvement s'adresser particulièrement aux pays neutres avant qu'aient lieu à Londres les premiers contacts entre des militants du Mouvement de la Paix, étroitement inféodés à la raison d'Etat soviétique, et des pacifistes du Tiers monde et des pays occidentaux.

Le XII^e Congrès du WFM à San Francisco en 1965 sera célébré en même temps que le vingtième anniversaire de la ratification de la Charte fondatrice des Nations Unies sur le thème de "l'ONU des vingt prochaines années" et sera l'occasion de souligner l'opposition du mouvement à la Guerre du Vietnam et à la politique américaine dans cette région du monde.

Malgré la guerre froide les fédéralistes mondiaux ont su développer leurs contacts avec les milieux proches des pays communistes mais également avec les pays neutres et le Mouvement des pays non alignés tout en maintenant, en Europe, des liens minimums avec les fédéralistes européens qui se battaient pour la démocratisation des institutions européennes.

Les mondialistes ont ainsi pu demeurer un acteur de la vie politique internationale et depuis qu'au début des années 1980 l'unification politique du genre humain est revenue à l'ordre du jour de l'histoire, grâce au nouveau cours de la politique de l'URSS, ils ont pu se poser comme l'un des possibles fédérateurs de la société civile internationale et des Organisations non gouvernementales qui la représentent.

Jean-Francis Billion

THE FEDERALIST a political review

"To look for a continuation of harmony between a number of independent unconnected sovereignties situated in the same neighbourhood, would be to disregard the uniform course of human events and to act in defiance the accumulated experience of ages"

Hamilton, The Federalist

Three issues a year. Subscription rates:
Europe 35\$; other countries 50\$
EDIF, via Porta Pertusi 6,
27100 PAVIA, Italy

POUR UNE UNION EUROPEENNE DEMOCRATIQUE, PLUS PROCHE DES CITOYENS ET CAPABLE D'AGIR

APPEL COMMUN DE L'UNION DES FEDERALISTES EUROPEENS ET DE LA JEUNESSE EUROPEENNE FEDERALISTE
PRESENTE AU PRESIDENT DU CONSEIL EUROPEEN A TURIN LE 29 MARS

L'Union européenne fait face à un défi décisif. Les perspectives de l'élargissement de l'Union et de l'Union Economique et Monétaire révèlent avec force l'urgence de réformer radicalement les institutions afin de rendre l'Union démocratique, proche des citoyens et capable d'agir. Sans une telle réforme, l'Union perdra le soutien des citoyens et se transformera inévitablement en une simple zone de libre-échange incapable de garantir la sécurité des Européens, d'affirmer le rôle de l'Europe dans le monde et d'assurer sa propre survie face à la recrudescence du nationalisme.

Les Présidents de l'UEF et de la JEF

1. accueillent avec satisfaction la déclaration de Susanna Agnelli, Présidente du Conseil de l'Union européenne, qui a dit le 20 mars dernier devant la Chambre des Députés italienne que, lors de la Conférence Intergouvernementale, sa "position fondamentale" aura comme base "sa ferme volonté de réaliser la *vocation fédérale* de l'Union européenne, en évitant un recul "vers une zone de libre-échange, sans âme et sans perspective d'avenir",

2. considèrent que le Livre blanc du gouvernement britannique "Un partenariat de Nations" n'est pas la bonne approche. Ce qu'il faut, c'est un partenariat de citoyens!

3. demandent que la Conférence Intergouvernementale adopte les réformes suivantes si l'on veut qu'elle aboutisse à un résultat méritant ratification:

Quant au Parlement Européen

Le principe selon lequel la législation de l'Union n'entre en vigueur qu'après approbation par un vote à la majorité à la fois du Parlement Européen et du Conseil des Ministres devra être étendu à toute la législation de l'Union. Le Parlement devra avoir le droit de ratifier les futurs amendements aux Traités. Une procédure uniforme devra être instaurée pour l'élection du Parlement Européen.

Quant au Conseil des Ministres

Le vote à la majorité pour les décisions au Conseil des ministres devrait être étendu à toute la législation de l'Union. Le Conseil devra voter surtout la législation selon un système de double majorité simple à la fois des Etats et de la population représentée. La double majorité qualifiée ne devra être requise que pour la révision du Traité, l'approbation des accords internationaux, l'élargissement de l'Union et pour le niveau de ses ressources propres. Les réunions du Conseil, lorsqu'il délibère et vote sur la législation de l'Union, devront être publiques et un procès-verbal reprenant les votes devra être publié.

Quant à la Commission Européenne

La Commission Européenne devra être renforcée en un véritable gouvernement européen. Le Parlement Européen devra désigner le Président de la Commission sous réserve de l'approbation du Conseil. Le Président de la Commission devra désigner les membres de la Commission et leur attribuer un portefeuille indépendamment de leur nationalité. La Commission devra être responsable à la fois devant le Parlement Européen et le Conseil.

Quant aux droits des citoyens

L'Union Européenne devra incorporer le contenu de la Convention européenne des Droits de l'Homme dans le droit de l'Union. L'Union doit se doter d'une Charte des Citoyens incluant les droits politiques et sociaux fondamentaux.

Quant au principe de subsidiarité

Les dispositions du Traité devront être clarifiées afin de garantir que, dans la pratique, priorité soit donnée aux niveaux les plus bas (communes et régions y compris) et de rapprocher l'Union européenne des citoyens.

Le Comité des Régions devra avoir droit de recours devant la Cour de Justice dans le cas où les autorités locales et régionales seraient désempoignées de leur pouvoirs par une application incorrecte du principe de subsidiarité.

Quant aux compétences de l'Union

La structure en "piliers" devra être abolie. La Justice et les Affaires Intérieures ainsi que l'accord de Schengen devront être incorporés dans la structure des institutions de l'Union telles que réformées. Un programme devra être établi pour insérer par étapes la Politique Etrangère et de Sécurité dans le champ des institutions de l'Union.

Quant à la lutte contre le chômage

La contribution de l'Union européenne pour résoudre ce problème doit être une priorité.

Quant à un Traité constitutionnel européen

Les Traités actuels doivent être réécrits sous la forme lisible d'un Traité constitutionnel de l'Union européenne.

Afin d'atteindre ces buts, la méthode par laquelle les Traités ont été révisés dans le passé doit être profondément modifiée. Il est inacceptable que, comme à l'époque du Traité de Maastricht, les décisions soient prises selon des méthodes de diplomatie secrète, excluant ainsi les citoyens (représentés par le Parlement Européen) des décisions dont leur destin dépend. De plus, il est inconcevable que les gouvernements doivent accepter une procédure basée sur une prise de décision à l'unanimité qui donne le droit de veto à qui cherche à bloquer le processus.

C'est pourquoi les Présidents de l'UEF et de la JEF demandent aux représentants des gouvernements à la Conférence Intergouvernementale:

- d'adopter une procédure qui permettra aux pays qui ont réellement l'intention de progresser sur la voie de la création d'une Union européenne réformée qui soit démocratique et capable d'agir de prendre l'initiative d'aller de l'avant sans que leurs décisions soient empêchées par le veto des pays qui n'y sont pas favorables;

- d'impliquer le Parlement Européen dans toutes phases de travail de la Conférence ce qui revient à lui accorder un pouvoir réel et efficace de co-décision constituant sur le modèle amélioré et simplifié de la co-décision législative prévue dans le Traité de Maastricht.

La Conférence Intergouvernementale offre aux gouvernements de l'Union une opportunité qui, si elle n'est pas saisie maintenant, ne se représentera plus dans les décennies à venir. C'est maintenant qu'ils doivent assumer une énorme responsabilité envers les citoyens européens!